

Direction des Services Techniques  
GB/HC/DC/RN

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 318-2021

### Portant fermeture provisoire aire de jeux structure « MAT VIGIE » Parc du Grand Jardin

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivants,

**Vu** le décret N° 94-699 du 10 août 1994,

**Vu** le décret N°96-11236 du 18 décembre 1996,

**Vu** l'arrêté municipal N° 2020217 du 08/07/2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Denis CAVATORE,

**Considérant** l'avis technique de la société Saint-Martin Paysages en date du 14 Octobre 2021 faisant état de la dangerosité de l'aire de jeux structure « Mât Vigie » au Parc du Grand Jardin,

**Considérant** qu'il convient de fermer provisoirement cet espace afin de garantir la sécurité des biens et des personnes,

#### ARRETE

**Article 1 :** L'aire de jeux structure « Mât Vigie » du Parc du Grand Jardin sera provisoirement fermé au public à compter de la date de signature du présent arrêté dans l'attente de la réalisation des travaux de mise en conformité.

**Article 2 :** La présente réglementation sera matérialisée sur le site par l'affichage du présent arrêté et par la pose de bandes signalétiques mises en place par les services techniques communaux.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine, BP40510 – 83041 TOULON Cédex 9 – ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Article 5 :** Messieurs Le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et les services de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 19 octobre 2021

Pour Le Maire  
Denis Cavatore – Adjoint aux Travaux

